

## PLAN LOCAL D'URBANISME

## 4b PLAN DE ZONAGE

Planche Sud - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme :  
Approbation le : 04/03/2015

Révisions et modifications :



- Limite de zone**
- UA** : Zone urbaine mixte et dense du centre bourg
- UB** : Zone urbaine mixte et périphérique au centre bourg
- UBP** : Zone urbaine mixte et périphérique au centre bourg protégée
- UE** : Zone urbaine à vocation d'équipements publics et/ou collectifs
- UES** : Zone urbaine à vocation de services
- UX** : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- 1AUa** : Zone à urbaniser en zone mixte et dense
- 2AU** : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat non opérationnelle à long terme (évolution du PLU nécessaire)
- A** : Zone agricole
- Ap** : Zone agricole à préserver
- Aa** : Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation d'activités économiques
- Ax** : Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation d'activités économiques de stockage
- N** : Zone naturelle et forestière
- Np** : Zone naturelle protégée
- Npl** : Zone naturelle protégée de taille et de capacité d'accueil limitée de loisirs
- N1** : Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées de loisirs
- Nla** : Zone naturelle de mise en valeur du site archéologique
- Ne** : Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées d'équipements

